



A retenir

Toutes espèces

Pou de San José : migration en cours

Acarien : forte présence sur plusieurs parcelles

SOMMAIRE

Toutes espèces

Abricotier

Pêcher

Prunier

Raisin de table

Prévision météo

Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CA 2B

Rédacteur : Isabelle
MILLELIRI

Structures partenaires : CA
2B, CRA, FREDON, CANICO.

Directeur de publication :

Joseph COLOMBANI
Président de la Chambre
d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA

Tel : 04 95 32 84 40

Fax : 04 95 32 84 43

<http://www.cra-corse.fr/>

Crédit photo : CRA,

Action pilotée par le
Ministère chargé de
l'agriculture, avec l'appui
financier de l'Office National
de l'Eau et des Milieux
Aquatiques, par les crédits
issus de la redevance pour
pollutions diffuses attribués
au financement du plan
ECOPHYTO.

TOUTES ESPECES

- **Pou de San José - *Diaspidiotus perniciosus***

Observation : l'essaimage est en cours : observation des larves mobiles et des premières larves fixées.

Seuil indicateur de risque : dès présence

Evaluation du risque : le risque est élevé sur les parcelles ayant des foyers.



Photos 1 & 2 : Foyer de pou sur pêcher : migration des larves ; début de fixation des larves

- **Cochenille lécanine - *Parthenolecanium corni***

Observation : l'essaimage est terminé sur les différents secteurs ; les larves sont présentes en général sur la face inférieure des feuilles au niveau du limbe.

Evaluation du risque : le risque est élevé sur les parcelles ayant des foyers.

- **Cochenille blanche du mûrier – *Pseudaulacaspis pentagona***

Observation : l'essaimage est en cours. On constate dans l'ensemble une régression des foyers existants.

Evaluation du risque : il est nécessaire d'observer les vergers touchés ; le risque est présent uniquement sur ces parcelles.

- **Acarien rouge – *Panonyuchus ulmi***

Observation : quelques remontées de populations constatées sur plusieurs parcelles ; surveiller les vergers.

Les températures élevées avec un temps sec sont favorables au développement des populations.

Evaluation du risque : le risque est moyen

Gestion du risque : relever les variétés où une forte pression a été constatée en fin de saison pour surveillance au printemps prochain.



- **Cicadelle verte – *Asymmetrasca decedens***

Observation : leur présence est toujours constatée dans les parcelles de pêchers ; elle est uniquement préjudiciable pour les jeunes vergers.

Evaluation du risque : le risque est moindre en fin de saison si ce n'est sur nouvelle plantation.

- **Fusicoccum – *Fusicoccum amygdali***

Biologie : ce champignon provoque des dessèchements des rameaux lors du démarrage de végétation. Les contaminations se font par les plaies sur le végétal (plaies de taille, chute des pétales ou feuille).

Evaluation du risque : le stade de chute des feuilles est une période sensible à la propagation du champignon. Les risques de contamination sont d'autant plus importants que le champignon est présent sur la parcelle avec des conditions climatiques favorables – forte hygrométrie ou pluies.

Gestion du risque : Veiller à éliminer les rameaux contaminés, les sortir du verger lors de la taille et les brûler.

- **Enroulement chlorotique de l'abricotier**

Les arbres ayant présentés des symptômes doivent être repérés dans le verger : ces arbres ne devront pas être taillés en même temps que les autres arbres du verger pour limiter la contamination à l'ensemble de la parcelle.

Gestion du risque : Veiller à éliminer les arbres contaminés, les sortir du verger lors de la taille et les brûler

- **Plomb parasitaire – *Stereum purpureum***



Les arbres ayant présentés des symptômes doivent être repérés dans le verger : ces arbres ne devront pas être taillés en même temps que les autres arbres du verger pour limiter la contamination à l'ensemble de la parcelle.

Toutefois, si les symptômes sont apparus tardivement en saison, il peut y avoir suspicion de présence de phytophages (cf acariens plus haut).

Evaluation du risque : marquer les arbres et suivre l'apparition de symptômes la saison prochaine pour confirmer la présence de plomb.

Gestion du risque : Veiller à éliminer les rameaux contaminés, les sortir du verger lors de la taille et les brûler

PREVISION METEO (Source Météo France)

	Jeudi 22 Septembre	Vendredi 23 Septembre	Samedi 24 Septembre	Dimanche 25 Septembre	Lundi 26 Septembre	Mardi 27 Septembre	Mercredi 28 Septembre
Haute Corse							
	Eclaircies	Nuageux	Eclaircies		Soleil		Soleil

LIENS UTILES

En cas de suspicion de **détection d'organismes nuisibles réglementés**, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale (cf lien ci-dessous).

PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les ! Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.

http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html

Alerte concernant la bactérie ***Xylella fastidiosa***

En octobre 2013 en Italie, des foyers ont été détectés sur oliviers, lauriers roses, amandiers et chênes, provoquant un dessèchement du feuillage et un déclin rapide du végétal. Le 22 juillet 2015 c'est en Corse qu'un premier cas positif a été signalé. D'autres foyers ont été signalés dans les départements des Alpes maritimes et du Var en fin d'année 2015.

Actualité : Au 25 juillet 2016, 263 foyers sont répertoriés dont 249 en Corse du Sud et 14 en Haute-Corse. Ces foyers concernent 179 communes qui sont tout ou partie en zone tampon. Près de 8 000 prélèvements ont été réalisés sur l'ensemble du territoire depuis la découverte du foyer : la bactérie a été détectée sur 27 espèces végétales.


La délimitation des zones infectées et des zones tampons ainsi que la liste des espèces hôtes sensibles à la subsp *multiplex* sont disponibles sur le site <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa>

Toute l'actualité et le point de la situation sur l'île sont consultables sur le site internet de l'Etat en allant sur : <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/>

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.